



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
Monsieur Claude AZAM – Directeur du BEA-TT
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

La Plaine Saint-Denis, le 5 octobre 2015

N/réf. : 012_051015_OM/RB
Affaire suivie par Olivier MONNOT

Objet : Rapport d'enquête sur la dérive d'un TER survenue le 18 décembre 2013 sur la ligne ferroviaire de Toulouse à Latour-de-Carol, à hauteur de la commune de Mérens-lès-Vals en Ariège

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 19 juin 2015, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments appelés par le rapport émis par vos services concernant l'événement cité en objet.

Recommandation R3 : Mettre en place au sein de la station-service de Toulouse, une organisation et un contrôle permettant de garantir que chaque fois qu'une rame de type AGC y passe, le plein des sablières sera effectivement réalisé.

Pour mémoire, des mesures immédiates avaient été prises aussitôt après l'événement, notamment en ce qui concerne les pleins de sablières systématiques à chaque passage en station par les remiseurs dégareurs. L'essai systématique des sablières par les conducteurs avant départ en ligne a également été instauré.

Dès 2013, chaque remiseur dégareur a été suivi en veille de niveau 1 par son dirigeant de proximité et des contrôles de produit fini ont été mis en place par l'entité en charge (UO Mouvement).

Aujourd'hui, une traçabilité de ces pleins est en place au moyen d'un tableau Excel renseigné manuellement par les opérateurs sur les deux stations-services concernées.

Des contrôles de produit fini ont été mis en place pour s'assurer de la bonne utilisation et la qualité des informations saisies dans cette base Excel. Des contrôles sur le vif sont également réalisés par la Direction Sécurité et Expertise Métier de la région SNCF Mobilités de Midi-Pyrénées.

Parallèlement, le Technicentre Midi-Pyrénées lance une étude visant à automatiser le suivi et la traçabilité des pleins de sablières.

Recommandation R4 : Améliorer les performances de freinage des rames automotrices à grande capacité en cas de faible adhérence en :

1. abaissant, rapidement, à un niveau aussi bas que possible compatible avec les contraintes pesant sur ces matériels, l'infrastructure et le confort des passagers, le seuil de vitesse en dessous duquel les patins de frein électromagnétique ne doivent pas être en contact avec le sol;
2. prescrivant et organisant une vérification systématique du fonctionnement et du remplissage de leurs sablières lors de tous leurs passages en station-service.

Concernant le seuil de vitesse en dessous duquel les patins de frein électromagnétique ne doivent pas être en contact avec le sol, nous avons sollicité l'EPSF en vue de l'obtention d'une AMEC concernant les automoteurs AGC. Cette AMEC a été délivrée le 17/08/2015. Deux réserves ont été émises :

- La fourniture des éléments RETVA : ceux-ci ont été communiqués à l'EPSF le 28/09/2015. Nous attendons un retour de l'EPSF.
- La communication à l'EPSF ainsi qu'à l'infrastructure de la liste des contraintes exportées avant le 31/12/2015 : un courrier a été communiqué à SNCF-Réseau afin que le Gestionnaire d'Infrastructure identifie les contraintes de maintenance liées à la voie. Cette réserve est en cours d'instruction.

En parallèle, nous avons obtenu le 01/07/2015 le mandat de l'entreprise pour ce projet. La fin du déploiement du projet est à ce jour programmée pour fin 2018 (700 engins à équiper).

Un Ordre de Modification a été rédigé et dix engins seraient équipés pour la fin d'année. Un planning de déploiement sur 2016 à 2018 (dépendant de chaque Technicentre de maintenance) est en cours d'établissement. Je reviendrai vers vous dès réception de ce document.

Vous pouvez compter sur l'engagement de mon équipe à respecter l'échéancier transmis.

Je reste, ainsi que mes collaborateurs, à votre disposition, pour tout complément d'information que vous jugerez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Roland BONNEPART

Directeur Sécurité et Capacité

Direction Générale Déléguée Sécurité et Performance

SNCF MOBILITES